



LE BONHEUR AU TRAVAIL, C'EST POUR QUAND ?

Qui, aujourd'hui, peut se vanter d'être heureux sur son lieu de travail ? Certainement pas les 31% de salarié-es "activement désengagé-es" – ceux qui ont une vision négative de leur entreprise et peuvent aller jusqu'à lutter contre les intérêts de cette dernière. Inspiré de l'armée, le modèle d'organisation du travail visant à contrôler l'ensemble des salariés en leur attribuant des tâches limitées a peu changé depuis la fin du XIXe siècle. Aujourd'hui, employeurs comme employés doivent s'accommoder d'un système archaïque qui ne correspond plus à personne : ni efficace, ni rentable. Contrairement à certaines entreprises (rares!) qui réfléchissent à de nouveaux fonctionnements, l'administration, la glorieuse DGFIP en premier lieu, s'entête dans cette voie sans issue en enchaînant les restructurations et les suppressions d'emplois qui créent souffrance au travail et désengagement. Le récent documentaire d'Arte sur « le bonheur au travail » révélait que l'on travaille mieux lorsque la hiérarchie est réduite au minimum, quand on laisse les travailleurs s'organiser comme bon leur semble, bref quand on remplace les directives et le contrôle par... la confiance !

INTERRO SURPRISE !

Le 8 mars, journée internationale des Luttons des Femmes vient de passer (voir article Antidote Hebdo n°204), nous allons donc pouvoir tester les connaissances de nos fidèles lectrices/lecteurs en 12 questions :

1/ Quelle est l'année de suppression du droit d'aînesse ?
1790 – 1861 – 1908

2/ De quand date la loi sur le divorce ?
1792 – 1804 – 1848

3/ Qui a écrit la déclaration des droits de la femme ?
Suzanne LACORE en 1936 – Julie DAUBIE en 1861 –
Olympe DE GOUGES en 1793 – Camille SEE en 1880.

4/ Quelle est la date du droit de vote des françaises ?
1902 – 1934 – 1944 – 1945

5/ Depuis quand une femme peut-elle travailler sans l'autorisation de son époux ? 1914 – 1945 – 1965

6/ En quelle année trouve-t-on pour la 1ère fois une femme au gouvernement en France ?
1925 – 1936 – 1945

7/ De quand date la loi sur l'égalité de rémunération pour un travail égal ? 1945 – 1972 – 1983

8/ Depuis quand célèbre-t-on la date du 8 mars, en France, au niveau international ? 1857-1921-1977-1982

9/ Connaissez-vous aujourd'hui l'écart salarial F/H ?
27% – 35% – 41%

10/ L'écart de pensions F/H ? 30% – 40% – 50%

11/ De quand date en France la loi sur l'égalité professionnelle F/H ?

12/ Pouvez-vous donner une ou plusieurs revendications de la CGT sur l'égalité professionnelle F/H ?

Les réponses seront en ligne sur notre site très prochainement.

93 %

C'est le pourcentage des contrats précaires (CDD et Intérim) dans les nouvelles embauches sur l'année 2014. Le léger reflux du nombre de chômeurs de catégorie A (les chômeurs « à plein temps ») le mois dernier masque mal la progression inexorable du chiffre global du chômage. L'emploi se fait donc rare, et quand il est là, il se fait de plus en plus précaire. Un exemple parmi d'autres, une personne a tenu un emploi qualifié avec responsabilités pendant quatre ans. Au même poste. Au SMIC et en CDD. Un contrat de 10 mois que l'on renouvelait chaque année. Au dernier moment, histoire de mettre chaque fois la pression. A l'occasion de cette cinquième année, ne voyant rien venir à quelques jours de la reprise, elle demande à voir le directeur. Qui la reçoit entre deux portes pour lui répondre sur un ton agacé qu'il était surpris, si ce n'est choqué, qu'elle n'ait pas compris d'elle-même qu'on ne la reprendrait plus. C'est la loi coco. On ne peut pas prolonger un CDD plus de.... Il a dit cinq ans parce que ça l'arrangeait. Sans se soucier de la réalité de la loi. Pas besoin de loi Macron pour « libérer l'entreprise », il y a déjà longtemps qu'elle fait régner la loi du plus fort en lieu et place de la loi. Pas besoin de museler les prud'hommes, ils ne suffisent déjà pas à faire face à tous les abus.

RIP TGE

La TGE a changé de nom ; elle se nomme désormais DSFIPE : Direction Spécialisée des Finances Publiques pour l'Étranger ; sa création est effective depuis le 7 février 2015 ; c'est l'intéressée elle-même qui a annoncé aux salarié-es sa désignation comme directeur. Ce qui vérifie l'adage : 1 homme sur deux est une femme et vérifie également que la féminisation des grades n'est toujours pas d'actualité!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2015



Notre AG 2015 se tiendra à Nantes à la Maison des Syndicats. Elle se veut un moment d'informations, de rencontres et de convivialité. Chaque agent-e a le droit chaque année, statutairement, d'assister à l'assemblée générale du syndicat de son choix. Les adhérent-es et les non adhérent-es sont invité-es à participer à ce moment important de la vie d'un syndicat CGT.

